Document généré le 26 sept. 2024 17:24

Québec français

Les immigrants au cégep

Gilles Perron

Numéro 138, été 2005

URI : https://id.erudit.org/iderudit/55443ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)
1923-5119 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Perron, G. (2005). Les immigrants au cégep. *Québec français*, (138), 1–1.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Les immigrants au cégep

>>> GILLES PERRON

On connaît maintenant, pour les avoir lues, *les raisons de la colère* d'Yves Michaud, celui qui a eu le privilège (!) d'être le premier citoyen à recevoir un blâme (unanime) de l'Assemblée nationale. Dans cette « affaire Michaud », il est clair que la réaction politique a été complètement disproportionnée par rapport à l'offense commise, si tant est qu'il y ait eu réellement offense. Mais le Robin-des-banques, le grand défenseur de la langue qui mérite tout notre respect se trompe pourtant de cible lorsqu'il réclame de transporter les règles d'admission à l'école anglaise jusque dans les cégeps.

Il est vrai que depuis 1977, de la clause Québec à la clause Canada, de la loi 101 à la loi 86, la Charte de la langue française a été affaiblie, aussi bien par les tribunaux que par les gouvernements. Il est d'autant plus important de rester alertes et de ne pas laisser cette pauvre charte s'étioler plus longtemps en protégeant ce qui en reste, ce qui n'est tout de même pas rien. La cause du mouvement de panique se trouve dans un rapport récent de l'Office de la langue française, qui confirme que les objectifs de francisation ne sont pas encore atteints, une majorité (54%) des immigrants parlant anglais à la maison. Mais il ne faudrait pas perdre de vue que ce pourcentage était à 64% en 1991 et que la situation du français s'en trouve donc améliorée. Les efforts doivent continuer, et dans ce contexte, il importe de choisir ses combats et de garder la crédibilité nécessaire pour faire respecter l'intégrité de la Charte de la langue française. Imposer le cégep en français aux immigrants n'est certainement pas l'idée du siècle : ce serait à la fois une erreur politique et un coup d'épée dans l'eau. Si l'école est encore le meilleur lieu d'intégration pour des enfants en processus d'apprentissage, qui sont en train de développer leur personnalité, il en va autrement des adultes. Le caractère obligatoire de l'école, jusqu'à 16 ans, s'accommode bien de l'imposition d'une langue, obligation parmi d'autres... Mais le cégep, qui appartient à l'enseignement supérieur, dont les étudiants sont de jeunes adultes, presque tous majeurs, est un choix qui mène l'individu vers l'université ou vers la pratique d'un métier de technicienne ou de technicien. On ne saurait alors opérer une discrimination dans l'admission d'un jeune adulte au cégep sur la base de ses antécédents linguistiques ou de ceux de ses parents. Sinon, autant pousser l'absurde jusqu'au bout, et imposer l'université en français puis, pourquoi pas, le français à la maison, avec des contrôles réguliers par une vraie police de la langue ! À partir du moment où on admet le droit à l'existence des cégeps anglophones, le seul critère pour y être admis (outre ceux qui sont propres à chacun des programmes d'études) devrait être, d'une manière logique, la capacité de s'exprimer correctement... en anglais.

Imposer le cégep en français aux immigrants n'est certainement pas l'idée du siècle : ce serait à la fois une erreur politique et un coup d'épée dans l'eau.

Pour en arriver un jour à franchir ce seuil psychologique des 50% de transferts linguistiques vers le français, la solution passe sans doute plus par la valorisation du français que par un nouvel élément de coercition. Cette solution se trouve peut-être du côté de la francisation des adultes, secteur d'enseignement souvent laissé pour compte, dont les ressources limitées sont régulièrement remises en question, alors que tout le discours public, en particulier chez les élus municipaux, tend à reconnaître que l'accueil des immigrants est un enjeu majeur des prochaines années. On dit volontiers que les enfants de la loi 101 se fondent aux autres Québécois et qu'ils partagent désormais les valeurs de la majorité ; n'allons pas gâcher ce beau succès.